

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 8 septembre 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243, rue de Charlevoix à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

12000, boulevard Rolland

Permettre dans le cadre du réaménagement de l'aire de stationnement, un ratio inférieur à un arbre par 15 mètres linéaires dans la bande d'isolement et l'absence d'îlots végétalisés pour chaque ensemble de 10 cases dans la portion arrière du stationnement, au 12000, boulevard Rolland, soit le lot 1 669 155 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

4200, rue d'Amiens

Permettre de déroger à l'exigence de fournir une case de stationnement pour automobile pour le bâtiment situé au 4200, rue d'Amiens, soit le lot 1 412 230 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

12034, avenue Brunet

Permettre que la façade principale donne sur la voie publique la moins importante (avenue Brunet) pour le bâtiment situé au 12034, avenue Brunet, soit le lot 1 301 316 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

Mme Carmen Baïant
Secrétaire d'arrondissement substitut
Le 14 août 2026